



## Quel syndicat CGT Educ'action pour quel syndicalisme ?



### PREAMBULE : Construire et renforcer un syndicat CGT dans l'Education

**Un syndicalisme confédéré interprofessionnel de lutte, de masse et de classe, pour un projet de société.**

La fonction première du syndicalisme est de défendre les droits et les intérêts des salarié-es en faisant avancer leurs revendications. Pour le syndicalisme CGT, à la bataille pour les revendications, s'ajoute la construction d'une société débarrassée de toutes formes d'exploitation.

La CGT Educ'action travaille au rassemblement des salarié-es dans une logique de syndicalisme interprofessionnel, de lutte, de classe et de masse. Dans le secteur de l'éducation, elle porte avec sa fédération, la FERC, un projet d'Ecole émancipateur, une promotion de la culture pour tous, et dessine les contours d'une transformation de la société, libérée du capitalisme.

La CGT Educ'action doit permettre l'expression de tous les personnels de l'Education nationale et ses retraité-es. Etre une composante d'un syndicalisme confédéré est primordial. Ce syndicalisme confédéré est le seul permettant de développer les liaisons interprofessionnelles avec des objectifs communs de transformation sociale.

Nous sommes confédérés pour lutter contre l'éclatement et la division du salariat, et construire l'unité des salarié-es. La solidarité et la fraternité sont, pour nous, des valeurs fondatrices. Etre confédérés parce qu'ensemble, nous sommes plus forts et plus efficaces, pour créer un rapport de force favorable aux salarié-es.

Depuis toujours la CGT est une organisation syndicale internationaliste, parce que nous savons que l'intérêt des salarié-es est le même dans le monde. Pour lutter il faut être organisé au niveau mondial mais aussi européen. Le syndicalisme CGT s'engage aux côtés de tous ceux et celles qui veulent donner une nouvelle dimension à l'action revendicative en Europe.

Le préambule des statuts de la CES précise qu'elle :

*«s'adresse dans son action : à l'Union Européenne dont elle demande l'approfondissement sur le plan social, politique et démocratique en même temps qu'économique et monétaire, (...) aux organisations européennes d'employeurs en vue d'établir par le dialogue et la négociation un système de relations sociales au niveau européen».*

Cela pose le problème de notre affiliation dans cette structure d'une part, et conduit d'autre part la CGT Educ'action à penser qu'il est de la responsabilité de la CGT d'organiser auprès des travailleurs un débat sur la construction européenne.

Il faut aussi débattre, dans les SDEN des outils syndicaux à mettre en œuvre au niveau européen, afin de définir une position au prochain congrès.

**Notre force pour un autre projet de société se construit dans le réseau territorial (UL-UD) et interprofessionnel.**

Parce que l'école est l'affaire de toutes et tous, cela confère à notre organisation de grandes responsabilités en termes d'informations des salarié-es, de formation des syndiqué-es, de débats idéologiques ou encore de constructions des luttes. Donner une lisibilité forte de notre syndicalisme dans notre champ d'activité implique en termes organisationnels d'affirmer des choix. Cela passe par une implication dans les UD et les UL et une coopération renforcée entre les structures professionnelles et territoriales. La CGT Educ'action doit porter à l'intérieur de la CGT le débat sur l'éducation comme composante du projet de société de la CGT.

Notre syndicalisme n'est pas uniquement centré sur l'éducation et il s'inscrit dans une volonté de fédérer toutes les luttes, à l'image de la campagne «*pas d'industrie sans services publics, pas de services publics sans industrie*» lancée par la CGT. Parler d'industrie c'est également parler des Services Publics. La CGT Educ'action relayera par tous les moyens de communication à sa disposition (site internet, listes de diffusion, réseaux sociaux) les appels de mobilisation interprofessionnelle nationale.

La commission européenne, les gouvernements successifs présents et passés et le patronat s'acharnent à démanteler les Services Publics. La marchandisation de biens communs comme l'énergie, l'eau, les transports conduit à la privatisation des entreprises qui les produisent et à la casse des statuts des salariés garantissant leur existence.

Les batailles pour l'industrie et pour les services publics sont indissociables. Les services publics structurent le territoire et sont gages d'attractivité économique. Le lien entre les deux est bien réel.

L'implantation industrielle dans un territoire est

facilitée par le contexte de services existants tels l'accès à l'énergie, à la communication, la santé, l'éducation, les transports .... Et inversement, l'industrie structure le territoire en appelant les services publics. Sa disparition conduit presque toujours à celle des services publics et à la désertification des lieux. Il s'agit donc bien de proposer des projets portant sur la réindustrialisation, tout en privilégiant les actions en faveur de l'environnement (climat, pollutions, biodiversité, matières premières, énergie, accès à l'eau ...) pour une transition écologique respectueuses des femmes et des hommes.

## 1ère partie : Construire et renforcer un syndicat CGT dans l'Education

**Le SDEN : le pivot de la vie syndicale, syndicat autonome et souverain, dans le cadre de la démocratie syndicale (résolution du 51° congrès)**

Le syndicat départemental est l'outil de base de notre structure. Il est l'outil de réflexion et d'organisation où se développe l'activité syndicale.

C'est à ce niveau-là que l'ensemble des personnels des écoles, des collèges, des lycées, des administrations et des CIO peuvent se retrouver dans une activité ancrée dans le quotidien et la plus à même de répondre à leurs attentes et leurs préoccupations.

Il permet le rassemblement des sections syndicales qui le composent sur un territoire déterminé et limité. Ces sections syndicales sont le relais de proximité qui permet ainsi le lien avec tou-tes les salarié-es.

**La section syndicale à la base du fonctionnement démocratique du syndicat**

La section est l'unité de base du syndicat : c'est là que souvent se font les premiers pas dans le militantisme, c'est là que nous sommes confrontés au rapport de forces et au débat d'idées. C'est aussi là que se font la plupart des adhésions.

Un syndicat départemental avec des sections qui fonctionnent est un syndicat qui dispose de bases pour se développer et avoir des réponses collectives à des problématiques partagées (répartition de la DHG dans le second degré par exemple)

Dans le second degré (collèges, lycées, EREA...) la section d'établissement serait la plus pertinente au vu du nombre de salarié-es présent-es.

Dans le premier degré les écoles ont souvent un

nombre de salarié-es peu important ce qui souvent se traduit par la présence de syndiqué-es isolé-es. Le cadre de la commune ou de la circonscription peut permettre de dépasser cet effet de seuil. Une section syndicale peut également regrouper des syndiqué(e)s des différents corps exerçant sur une zone géographique commune. L'objectif étant qu'aucun-e syndiqué-e ne reste isolé-e de son organisation.

Quel que soit le lieu d'activité, le fonctionnement démocratique de la section est à la base de la confiance entre salarié-es. Ainsi le poste de secrétaire de section doit être débattu collectivement par les syndiqué.es de la section.

Quel que soit le lieu d'activité, un certain nombre d'étapes permettent de renforcer la cohésion de la section et son efficacité.

Dans le second degré : c'est le cas de la réunion de prérentrée, de la préparation de la liste pour les élections au conseil d'administration dont la parité doit être une préoccupation, de la préparation et de la tenue des heures d'informations syndicales. Le vote du TRMD et du budget, ainsi que n'importe quelle question propre à l'établissement jugée déterminante doivent si possible être précédées d'assemblées générales, d'heures d'informations syndicales ou encore de réunions syndicales pour préparer les commissions permanentes et conseils d'administration de manière collective et informée.

Dans les services académiques : c'est le cas de la préparation et de la tenue des heures d'informations syndicales ou d'assemblée générale pour traiter des questions propres à l'établissement.

Dans les deux cas elles permettent de donner des mandats clairs et de relayer les informations aux SDEN et unions académiques et nationales.

Dans le 1er degré, la réunion de section de ville ou de circonscription peut permettre une préparation collective de la carte scolaire avec les mesures de création/suppression de postes et classes. Les questions locales (rapport avec l'IEN situation particulières des communes) ont tout avantage aussi à être traitées collectivement. Le secrétaire de section peut ainsi être porteur de mandat auprès de l'IEN.

Ce fonctionnement démocratique doit être un levier de récupération collective de l'outil de travail. C'est aussi un moyen de casser l'idéologie dominante de soumission à une hiérarchie omnipotente.

Fraternité et convivialité sont importantes dans la vie de nos syndicats. Le syndicat départemental peut consacrer des moyens pour l'organisation de moments festifs qui permettent aussi de souder les liens, d'intégrer les nouveaux syndiqués et ouvrir aux sympathisants.

## Les liens des SDEN avec les académies

Des règles indicatives peuvent être fixées. Elles seront adaptées en fonction des réalités géographiques (grandes régions avec plusieurs académies, capitale régionale, superficie, accessibilité au niveau des transports...).

Une structuration académique est indispensable (lien avec le rectorat, travail paritaire...), c'est aux syndiqué-es d'en définir les prérogatives en fonction des besoins militants et des réalités de leurs territoires.

Dans l'intérêt des salarié-es et des syndiqué-e-s la structure académique coordonne l'activité des SDEN en respectant leurs décisions ou actions et inversement, les SDEN s'impliquent pour assurer un fonctionnement cohérent au niveau académique.

Le fonctionnement collégial, l'écoute sont des principes à mettre en œuvre. C'est lors des congrès, conférences, conseils syndicaux académiques que se dessinent les modalités de fonctionnement qui permettront d'être efficaces. La réunion d'instances régulières de la structure académique associant l'ensemble des militant-es concerné-es doit permettre un travail toujours plus collectif.

Si la structure académique ne se substitue pas aux SDEN elle peut servir aussi à l'animation de secteurs

Ce fonctionnement démocratique au plus près des salarié-es doit être en lien avec le fonctionnement du syndicat départemental. Les situations varient en fonction des syndicats mais lors des grands moments de l'année (DHG, carte scolaire, etc...), les secrétaires de sections doivent être associé-es aux décisions du syndicat (dans des commissions exécutives élargies par exemple). De manière générale, la composition des CEx doit tenir compte de ces sections. Plus un syndicat a des interlocuteurs-trices privilégiés dans les établissements, commune ou circonscription, plus il agira efficacement et démocratiquement.

La tenue régulière de pôles départementaux et/ou académiques (collège, lycée, LP, 1er degré, ATSS), en faisant si nécessaire appel à des camarades des pôles nationaux, peut également être un moyen de rapprocher les camarades isolés du syndicat, de dynamiser l'activité du syndicat, de leurs donner les outils et réflexions de base pour militer sur leur lieu de travail.

où notamment les SDEN seraient en difficultés. C'est le cas parfois pour les personnels administratifs, de santé de laboratoire et sociaux, ainsi que les personnels de vie scolaire et les personnels de direction et d'inspection. C'est le cas aussi pour les GRETA et le premier degré. Un pôle académique 1er degré peut aider à comprendre les enjeux et mener les batailles, en particulier à propos de la carte scolaire. Cela peut aussi aider à nous renforcer dans un secteur où nous en avons besoin.

Cela ne remplace pas les décisions de SDEN mais permet de mettre en commun des situations et de pouvoir avancer.

L'académie peut être le lieu privilégié de construction d'un plan de formation syndicale, toujours en lien avec les SDEN et les structures interprofessionnelles locales.

De même sur des sujets comme la carte des formations professionnelles et technologiques qui sont à la fois académiques et régionaux ou l'égalité femme/homme, des réunions thématiques ou des formations syndicales peuvent être organisées par les structures académiques pour définir des positions communes.

## Le travail inter-académique face à la restructuration des régions

La mise en place des "super" régions s'est faite au détriment des structures de proximité et a éloigné les centres de décision. Cela rend nécessaire l'organisation ou l'amélioration du travail inter-académique, face aux "super" rectorats qui ont déjà vu le jour. Un lien étroit entre les URSEN et/ou UASEN doit nous permettre un travail afin de contrer les futures tentatives de regroupement des services académiques déjà entamé, voire les fusions

d'académies engendrant des suppressions de postes et pour les collègues des contraintes de mutations impossible à gérer. Il faut également développer et renforcer les liens avec les syndicats CGT des conseils régionaux.

La carte des formations académiques devient un plan régional de formation. Il nous faut travailler avec l'ensemble des structures de la CGT.

## Le SDEN en lien avec l'UNSEN

L'Union a pour rôle d'impulser l'activité et de créer une cohérence revendicative entre les différents syndicats départementaux qui la composent. Elle est l'outil de déploiement de campagnes revendicatives nationales en réponse aux politiques ministérielles. A ce titre elle permet un travail collectif sur les questions qui traversent l'Éducation Nationale. La CGT Educ'action permet ce travail au niveau ministériel. Celui-ci doit se mener en interaction avec les syndicats départementaux.

Chaque membre du bureau de l'Union, référent d'une académie, doit établir un lien d'échange régulier avec les syndicats départementaux et notamment apporter le soutien nécessaire aux syndicats en difficulté en permettant un accompagnement réel.

Les SDEN procèdent au reversement régulier des cotisations afin de permettre à l'union nationale d'assurer.

## La place des retraité-es dans les SDEN et de la SNR dans l'UNSEN

L'expression des retraité-es est un élément très important de la vie démocratique des SDEN où ils/elles contribuent à la qualité des échanges.

Avec les actif-ive-s, les retraité-es participent à l'activité des syndicats départementaux et aux différentes instances (CE, CSD, bureau ...).

La CGT Educ'action organise la continuité de la lutte revendicative et développe le syndicalisme des retraité-e-s de l'Education nationale. Pour y parvenir, elle engage une démarche de continuité syndicale afin d'inciter les futur-es retraité-es à rester syndiqué-es.

Les retraité-es de la CGT Educ'action sont organisés dans des sections départementale, académique ou régionale et une section nationale. Ils/Elles se réunissent et mènent leurs activités dans les SDEN, UASEN ou URSEN.

Les retraités de la CGT Educ Action peuvent participer aux activités des sections de retraités interprofessionnelles existant dans les UD et les UL.

L'existence de ces structures facilite la continuité syndicale.

La ou le retraité-e «*syndiqué-e à part entière*» verse sa cotisation au syndicat, le SDEN, dans les conditions prévues à l'article 6 des statuts. Depuis 2013, le taux de cotisation des retraité-es de 1 % des pensions traduit la place et l'implication des retraités dans la vie syndicale de notre organisation.

La Section Nationale des Retraité-es doit aider à assurer la cohésion et à coordonner au niveau national l'activité des retraité-es en lien avec les syndicats départementaux, l'Union Fédérale des Retraités (UFR) et les structures interprofessionnelles.

Elle assure la coordination des délégations de retraité-es lors des congrès nationaux (confédéral, fédéral, fonction publique). A l'occasion de chaque congrès, elle assure la répartition votée par la direction de l'Union.

Pour le congrès de la CGT Educ'action, l'expression des retraité-es, est portée par les représentants des sections académiques de retraité-es, comme défini par l'article 15 des statuts.

Lors du CNU, pour les votes par mandat, le secrétaire de la SNR ou son représentant tient compte des

remontées des sections départementales ou académiques de retraité-es, leur avis ayant été sollicité lors de la préparation.

Un-e représentant-e de la section nationale des retraité-es est associé-e aux travaux du bureau de l'Union.

### **La CEx de l'Unsen et le Bureau (implication de tous les membres de la CEx dans le travail national)**

La CGT Educ'action défend un syndicalisme où chaque syndiqué-e peut s'exprimer sur les orientations de son organisation. Cela implique de défendre une démocratie syndicale qui permette à chacun de trouver sa place.

Afin d'éviter un décalage entre les volontés de la base et leurs représentant-es, l'Union nationale doit permettre de faire vivre la démocratie au sein de notre organisation. Le syndicalisme de transformation sociale ne peut être basé sur une culture délégataire. Au contraire, c'est le moyen de décider de notre outil et de nos conditions de travail.

L'orientation de notre Union nationale est assurée par la commission exécutive élue par le congrès et mandatée par lui. Elle doit faire vivre les revendications et les repères revendicatifs adoptés. C'est le mandat qui lui est fixé et dont le rapport d'activité au début de chaque congrès est comptable. Sa composition paritaire est pensée comme un équilibre entre les différents corps, les actifs, actives et les retraité-es, les différentes académies et la représentativité des différents syndicats de notre Union nationale.

Le nombre de mandats successifs à la CE nationale est limité à trois afin de permettre un réel renouvellement de la CE.

La commission exécutive nationale organise le travail syndical à l'échelle nationale, permet d'échanger sur notre outil de travail et de décider des moyens d'actions.

En tant que direction nationale, faire vivre notre

## **Les pôles et collectifs**

Afin d'articuler à la fois la réflexion et la direction politique de notre organisation, la CGT Educ'action s'est dotée de pôles (premier degré, collège, lycée, enseignement professionnel, ATSS, non titulaires, vie

commission exécutive nécessite pour ses militant-e-s une organisation personnelle, il est donc impératif que ce temps militant soit efficace et décisionnaire.

Cela implique que la commission exécutive permette d'aboutir à des décisions claires, des publications, des campagnes revendicatives en lien avec les décisions de congrès.

Une réorganisation est nécessaire afin de privilégier la tenue des commissions exécutives sur deux jours avec, par exemple, un débat d'actualité la première matinée, des groupes de travail (en fonction des décisions de congrès et de l'actualité revendicative) l'après-midi dont les travaux sont présentés lors de la deuxième journée. Celle-ci devient donc le moment de décisions.

Le bureau de la CGT Educ'action élu au sein de la commission exécutive met en œuvre les décisions fixées par la commission exécutive et en accord avec les orientations adoptées en congrès. Le bureau doit faciliter et favoriser le travail de la commission exécutive en préparant un ordre du jour précis lors de la réunion de notre direction. Le bureau avec un membre de la commission exécutive doit systématiser le compte rendu de la commission exécutive en direction du CNU.

Le bureau assure le suivi de l'animation des pôles nationaux et des campagnes nationales décidées par les instances (congrès, CNU, CEx). Le bureau est également en charge du suivi des syndicats départementaux et des unions régionales ou académiques. Le suivi implique d'apporter le soutien nécessaire aux syndicats en difficulté en permettant un accompagnement réel.

La ou le secrétaire général-e, (ou les co-secrétaires généraux/ales) est la/le porte-parole de l'UNSEN. Avec la commission exécutive, elle/il est le garant de l'exécution des orientations de l'UNSEN fixées par le congrès ou le CNU. Avec le bureau, elle/il veille au respect des décisions politiques prises par la CEx.

L'ensemble de ces activités nécessite des moyens syndicaux permettant le fonctionnement d'un bureau.

scolaire et GRETA) et de collectifs (La Collective, communication, vie syndicale...). Ils sont un moyen de faire vivre nos repères revendicatifs et orientations en accord avec les décisions prises en congrès.

Dans l'optique d'un syndicalisme « *non délégataire* », les pôles et les collectifs ont le double rôle d'être un lieu de réflexion sur notre outil de travail mais aussi de formation pour les militant-es des différents départements. C'est ainsi un espace de formation pour favoriser le développement de l'activité militante dans les syndicats et le renouvellement des camarades en responsabilité.

La publication régulière de documents spécifiques par

## Le travail avec le SNEIP CGT

Conformément aux décisions de congrès que nos 2 organisations ont déjà prises, l'intégration des adhérent-es du SNEIP au sein des syndicats départementaux doit intervenir en 2019 afin de former une structure syndicale CGT unique.

Entre 2017 et 2019, nous proposons à nos camarades du SNEIP d'être associé-es, dans cette phase transitoire, à l'ensemble de l'activité revendicative de l'Union, tant au plan national que local en prenant appui sur l'expérience militante qu'ils ont acquise auprès des personnels de leur secteur, partout où cela est possible.

L'objectif est de permettre la mise en commun des réflexions, la mise en forme de propositions, pour assurer le suivi et la coordination de l'activité.

L'Union nationale doit faire un état des lieux et impulser auprès des syndicats départementaux toutes les actions nécessaires pour réussir cette intégration.

Les adhérent-es du SNEIP seront syndiqué-es directement dans les SDEN. Les unions académiques ou régionales doivent aussi mener une réflexion pour prendre en compte l'activité de ces camarades.

Au niveau national, nous proposons que des camarades identifié-es soient invité-es à notre commission exécutive nationale. Il est aussi nécessaire qu'un-e camarade SNEIP soit invité-e de façon permanente au bureau de l'Union. Il s'agit d'une phase transitoire. Au prochain congrès, le mandatement à la CEx suivra les procédures de la CGT Educ'action.

Un travail sous la responsabilité de la direction nationale de l'union doit être mené sur la vie syndicale, les questions juridiques, la communication et les questions financières.

Les syndicats départementaux mettront tout en œuvre pour préparer l'accueil de nos camarades en

les pôles et collectifs aide les syndicats départementaux à informer les sections et les syndiqués. Ils peuvent en complément être aidés dans cette tâche par le pôle communication.

Les plans d'action des pôles sont validés par la CEx de l'UNSEN afin de les mettre en cohérence avec la stratégie, l'agenda des luttes et la programmation des actions.

leur sein et leur proposer une organisation qui leur permettra d'intégrer également toutes leurs instances locales.

### La formation (à tous les niveaux de responsabilité)

L'efficacité, la force de la CGT reposent sur le nombre et l'investissement de ses syndiqué-e-s et sur leur capacité à agir collectivement. Cela nécessite que tout-e syndiqué-e, dès son adhésion, se voie proposer un cursus de formation syndicale de la CGT.

Des syndiqué-es formé-es sont des syndiqué-e-s outillé-e-s pour argumenter, mener la bataille des idées et la démarche syndicale revendicative de la CGT, maîtriser leurs mandats et ainsi faire face aux combats qui les opposent aux pouvoirs publics. La CGT Educ'action incite les SDEN à proposer les stages interprofessionnels de formation générale, Niveau 1 et Niveau 2, à tou-tes leurs syndiqué-es.

Si la formation générale est assurée par les syndicats, les UL et les UD, la CGT Educ'action doit proposer des stages en lien avec nos champs de syndicalisation et notre activité. C'est dans cet esprit qu'un certain nombre de stages ont été construits et proposés aux structures académiques et syndicats départementaux. D'autres sont quant à eux plus particulièrement dirigés sur une aide aux fonctionnements de nos structures, nous pouvons citer les journées sur les finances et la politique financière, notre outil de vie syndicale CoGiTiel, les journées de liaison des élus paritaires académiques et nationaux. En lien avec le collectif fédéral formation, afin de ne pas faire doublon, nous devons étoffer notre offre de formation afin de répondre au mieux aux attentes des syndicats et de leurs syndiqué-es.

Cette offre de formation doit s'adapter aux réalités du syndicalisme d'aujourd'hui et être construite sur des stages de courte durée (2 à 3 jours) ou de petits modules lors de CNU et au plus près des syndiqués. La

décentralisation des journées déjà organisées nous montre par leur réussite qu'elles correspondent aux attentes de nos collègues.

Sous la responsabilité politique de la CEx, des stages académiques sur des thèmes spécifiques (premier degré, enseignement professionnel, SEGPA, ATSS, etc.) sont organisés, afin que plus de camarades puissent avoir accès à ces contenus de formation syndicale.

La formation syndicale doit répondre à deux objectifs principaux : répondre aux besoins des syndicats et des syndiqué-es et favoriser la prise de responsabilité des militant-es. C'est pour permettre cette prise de mandat que nous proposons, dès les premiers mois de

mandat, la tenue d'une formation pour les camarades qui seront élu-es à la CEx de ce congrès : « *Etre membre d'une CEx* ». Cette formation sera adaptée à notre CE et prendra appui sur celles de la base confédérale et fédérale.

C'est pour concilier la proximité, l'aide à la prise de mandat que la CGT Educ'action pourrait proposer lors des CNU, des thèmes d'étude destinés aux secrétaires généraux de SDEN, UASEN et URSEN.

La direction devra travailler à développer le collectif de travail formation syndicale, en lien avec celui de la fédération, pour construire le plan de formation, organiser la tenue des stages (tant sur le plan logistique que de l'animation) et former plus de formateur-trices.

## La nécessité d'un travail étroit entre les élu-es et mandaté-es départementaux, académiques et nationaux

La défense des salarié-es et le suivi paritaire sont de la responsabilité du syndicat. Les élu-es paritaires et mandaté-es sont les interlocuteurs-trices privilégiés des services du ministère, des rectorats et des DSDEN. Ils, elles y portent les revendications de la CGT Educ'action et défendent le service public et laïque d'éducation. Ils, elles veillent principalement à l'égalité de traitement entre tous les personnels.

Leur travail sur le suivi des déroulements de carrière et des mutations est essentiel pour renforcer notre syndicalisation et notre représentativité, un-e collègue correctement conseillé-e et informé-e étant un-e syndiqué-e potentiel-le.

Leur connaissance des textes et les échanges de pratiques constituent un appui dans la défense des personnels.

La CGT Educ'action se doit d'être représentée par des élu-es et mandaté-es formé-es. Dans ce but, elle les incitera tou-tes à suivre le stage « *formation des élu-es* » de notre fédération et mettra en place des formations spécifiques décentralisées pour aider au travail de terrain.

Un travail étroit entre les élu-es paritaires locaux et les élu-es nationaux est nécessaire. Cela passe par des contacts réguliers.

Le suivi des candidat-es à mutation constitue l'axe principal du travail commun entre les élu-es CAPA et CAPN. Le bon déroulement du traitement des mutations au ministère est conditionné par le travail

des élu-es en académie. Les élu-es doivent intensifier leurs échanges pour assurer le suivi des dossiers.

Les élu-es CAPN pourront se déplacer à la demande des académies dont ils, elles assurent le suivi, avant la tenue des groupes de travail sur le mouvement inter.

Une réunion nationale, à raison d'un-e élu-e CAPA par académie, avec les élu-es CAPN sera mise en place, pour échanger sur les pratiques et harmoniser le travail.

L'UNSEN doit travailler à l'harmonisation des fichiers pour permettre d'accéder à des informations fiables et utilisables dans le travail paritaire.

### **La mise en place d'outils communs (pour renforcer l'efficacité)**

Tous les SDEN doivent remplir complètement et correctement CoGiTiel afin de mieux assurer la continuité syndicale.

En complément de CoGiTiel, l'UNSEN met en place un outil numérique de base de données pour :

- ⇒ Aider au suivi de carrière.
- ⇒ Structurer nos contacts et informations.
- ⇒ Aider à la syndicalisation.
- ⇒ Permettre les échanges entre syndicats départementaux et unions académiques.

Cet outil ne doit pas faire doublon avec CoGiTiel et ne doit pas entraîner un surcroît de travail pour les SDEN pour effectuer les mises à jour.

## La communication

Se développer, être efficace, passe par l'utilisation de tous les moyens de communication qui peuvent être pertinents en terme d'audience.

Outre les supports de communication et propagande traditionnels (tracts, 4 pages, presse nationale), la CGT Educ'action a développé l'envoi de lettres électroniques et plus récemment l'utilisation des réseaux sociaux. Le syndiqué doit avoir accès et être destinataire des informations sans être obligé de s'inscrire à des réseaux sociaux.

Le site national, régulièrement actualisé, doit par différentes rubriques pratiques permettre à tous (militant-es, secrétaires de section ou tous les personnels de l'Education) de trouver les informations nécessaires dans notre activité quotidienne mais doit aussi rendre compte de notre expression sur l'actualité dans notre secteur.

Pour fonctionner au mieux, la CGT Educ'action doit développer le collectif de communication chargé de faire la synthèse de tous les supports de communication utilisés au niveau national et veiller à la cohérence de tout ce qui est écrit, mis en ligne ou mis en image.

Ce collectif, composé de plusieurs membres est chargé de :

- Rédiger les communiqués et tracts qui répondent au plus près à l'actualité.

- Susciter et impulser l'écriture des articles du PEF écrits par les militant-es, dans les SDEN, les pôles ou les collectifs.

- Faire évoluer les chartes graphiques de nos différents supports et de nos outils de propagande: PEF, site national, réseaux sociaux ... avec toutes les précautions nécessaires (droit à l'image, etc.)

- Synthétiser les 4 pages élaborés par les différents pôles.

Le collectif continuera d'impulser, en période électorale, un groupe de travail chargé de travailler sur la communication et outils de propagande : tracts, affiches et profession de foi.

Ce collectif doit rendre compte régulièrement à la CEx et au CNU de son activité et des travaux des Groupes de travail afin que les décisions finales soient votées en CNU.

Toute décision de modification(s) d'un support, après avoir été discutée, tout d'abord, au sein du collectif doit être soumise à la CEx ou au bureau de l'Union puis votée.

Mutualiser entre les SDEN la communication et outils de propagande est un moyen d'être efficace et de gagner du temps militant. Pour cela, un espace de mutualisation doit être créé.

## La mutualisation

Les réunions (CEx, CNU, Pôle...) doivent être des lieux privilégiés de mutualisation.

Il y a nécessité pour notre syndicat de créer un espace de mutualisation. Il permettra de stocker tous les documents qui peuvent s'échanger entre syndicats départementaux et unions académiques au travers des listes de discussion. Le pôle communication veillera à alimenter cet espace.

## 2ème partie : Dans l'interpro comme dans l'Education : Un syndicat au service du syndicalisme de masse, de lutte, de classe

### Rythmes scolaires, réforme du collège : constat d'une lutte qui n'a pas réussi à construire le rapport de force suffisant

Dans le premier degré avec la réforme des rythmes scolaires et dans le second degré avec la réforme du collège, notre champ professionnel est l'objet d'une casse systématique de nos conditions de travail et des conditions d'apprentissage des élèves. Ces deux

réformes ont soulevé des oppositions majoritaires des collègues et plusieurs journées de grève et de manifestations ont été organisées avec succès.

La Cgt Educ'action exige toujours l'abrogation de la

réforme des rythmes scolaires et de celle du collège. Pourtant, ces mobilisations sont restées à l'état de mouvements ponctuels réitérés sur plusieurs mois.

### **L'enjeu de la construction d'une mobilisation forte devant les attaques qui se préparent**

La précarité s'est fortement développée sous le quinquennat Hollande par le manque de recrutement de fonctionnaires qui entraîne un recours massif aux contractuel-les sur des missions pérennes de l'Ecole ainsi que l'application partielle du plan Sauvadet. Les remplacements ne sont pas assurés correctement.

Le nouveau décret d'août 2016 maintient les inégalités de traitement des précaires entre les académies. Ce décret est bien loin de régler la question de la précarité, pire, dans certains domaines, on peut constater une aggravation des conditions d'emploi et de recrutement des personnels précaires.

La CGT Educ'action considère qu'il faut ouvrir en urgence des négociations pour la mise en place d'un véritable plan de titularisation, sans condition de concours ni de nationalité pour mettre fin à la précarité.

Les attaques se sont multipliées contre l'Education nationale : réforme du collège et de l'éducation prioritaire, suppression des RASED, casse de l'enseignement professionnel avec la réforme de la voie professionnelle dite du Bac Pro 3 ans, le tout apprentissage et la régionalisation de la carte des formations, casse des métiers de psychologue scolaire et de conseiller d'orientation pour une fusion alors qu'ils répondent à des besoins différents. De plus le recrutement au niveau master des personnels enseignants a établi une barrière sociale. Et alors que certaines disciplines sont déficitaires, les postes proposés ne sont pas couverts par le nombre de lauréats aux concours.

La Cgt Educ'action revendique un recrutement au niveau licence avec deux années de formation qualifiantes équivalent à un master.

Le cadre national de l'enseignement est lui aussi sans cesse mis à mal : les projets éducatifs territoriaux ancrent encore plus localement le fonctionnement, y compris pédagogique, des écoles. Dans le second degré, la réforme du collège renforce l'autonomie des établissements et donne une grande latitude quant à la répartition de l'organisation des apprentissages (Brevet des collèges, EPI ...). Ce qui accroît la concurrence entre les établissements.

La menace d'une sortie de la voie professionnelle du lycée de l'Education nationale est une remise en cause majeure de notre projet de scolarisation obligatoire pour tous et toutes de 3 à 18 ans.

L'appariement des 6ème au cycle 3 de l'école élémentaire fragilise un peu plus les conditions de travail des enseignants. Les conseils écoles-collège et les instances similaires encouragent ce phénomène. Surtout, ces créations de structures communes à l'école et au collège ont un but idéologique : mettre tout le monde au diapason de l'application des directives ministérielles et formater les enseignants.

Le PPCR rejeté par les organisations syndicales (CGT, FO, Solidaires) a été mis en œuvre dans toute la Fonction publique. La CGT a refusé de signer ce texte parce qu'il est porteur de menaces graves sur le déroulement de carrière le statut général et les statuts particuliers des personnels. Le nouveau système d'évaluation instaure des nouvelles prérogatives pour les chefs d'établissement, les IPR et les IEN, crée de nouveaux outils de pressions et de management, accentue les inégalités de traitement en fonction de l'établissement ou l'académie d'exercice et de la discipline. De plus, il soumet encore plus les collègues en début de carrière à l'arbitraire de la hiérarchie et ajoute une pression supplémentaire afin qu'ils obéissent aux directives pédagogiques ministérielles. La réponse à l'urgence de la situation salariale de nos collègues ne doit pas se faire sous forme d'indemnités ou de primes.

La CGT Educ'action, comme toute la CGT revendique l'abrogation du PPCR.

**La CGT Educ'action, a choisi un syndicalisme confédéré et interprofessionnel et travaille à rassembler l'ensemble des personnels de la communauté éducative.** C'est d'autant plus important que dans notre secteur d'activité, le syndicalisme autonome reste dominant. Le rassemblement de toutes les catégories de personnels de la communauté éducative est un outil pour parvenir à fédérer les luttes partielles de notre secteur.

Malgré notre volonté d'élargissement, les mouvements contre la réforme des rythmes scolaires, contre la réforme du collège, contre la réforme de l'éducation prioritaire en collège et à l'école, la casse de l'éducation prioritaire en lycée, mais avant eux celui sur la réforme de la voie technologique sont restés très sectoriels. Nous devons faire valoir notre spécificité, afin de construire un mouvement

d'ensemble de l'Education Nationale. Nous devons faire valoir notre spécificité inter-catégorielle afin de construire un mouvement d'ensemble de l'Education Nationale.

Pour les secteurs touchés par la décentralisation, des collectifs locaux de travail doivent être créés. Afin d'impulser des axes revendicatifs communs, une solidarité de lutte dans les établissements scolaires, le travail avec la fédération des services publics doit se poursuivre au plus près des territoires. Les ATSEM, les animateurs territoriaux, les agents de collège, ceux et celles des lycées dépendent de collectivités territoriales qui sont durement touchées par la loi NOTRE. Nous devons trouver des lieux de discussion et les moyens d'un travail commun pour l'amélioration de l'accueil des élèves et leurs conditions d'apprentissage, dans le respect des qualifications, et des conditions de travail de tous les personnels, quel que soit l'employeur.

La CGT Educ'action continuera de se battre pour une réelle reconnaissance des métiers de la formation continue au sein de l'Education nationale et une harmonisation des modes de rémunération. Il s'agit de donner aux personnels GRETA un statut de fonctionnaire, ce qui ne pourra pas se faire sans un plan de titularisation massif (avec reclassement en fonction des missions réelles exercées).

**La CGT, est la première organisation en capacité de résister, elle l'a montré notamment dans la lutte contre la loi travail au 1er semestre 2016.**

Cette stratégie unitaire doit amener la CGT à la fois à être à l'initiative et moteur de la lutte contre les politiques libérales et d'austérité. Elle le fait notamment avec les organisations qui ont combattu la loi Travail, Solidaires, FO, FSU, CNT, les organisations étudiantes et lycéennes.

La CGT, par l'écho qu'elle rencontre chez les salarié-es, peut les ramener sur le chemin des grandes luttes collectives source de progrès social dans notre pays. Son statut de première confédération de travailleuses lui permet de faire le lien entre les attaques subies dans chaque corps, chaque profession. Elle est le fer de lance de la résistance actuelle contre les politiques de réactions sociales.

**Notre responsabilité de syndicat confédéré, lié à l'interprofessionnel dans la construction d'un syndicalisme unitaire.**

Il faut avancer sur la voie de la construction de plateformes revendicatives communes pour faire converger le mouvement syndical dans l'objectif d'unification et dans celle de la construction d'un front de lutte avec le monde associatif ainsi que les mouvements politiques.

Le mouvement syndical est aujourd'hui profondément divisé. Cette division syndicale est notamment la conséquence de désaccords d'orientation avec le syndicalisme dit «réformiste» devenu un syndicalisme assumé d'accompagnement et de soutien au capitalisme. Cette situation pèse sur l'efficacité des luttes et leur aboutissement.

**La voie de l'unité d'action pour tous ceux qui veulent se battre avec nous sur la base des luttes et des revendications.**

Pour autant, la CGT Educ'action considère que l'unité doit d'abord reposer sur les luttes locales et les luttes globales avec tous ceux qui se battent pour défendre les intérêts des salarié-es et améliorer les services publics dont a besoin la population.

Nous devons avoir comme objectif de faire évoluer nos stratégies de luttes pour être en capacité de créer le rapport de force.

Dans ce but, nous devrions revendiquer la disparition de toutes les lois qui entravent le droit de grève.

- l'abrogation de la loi sur le trentième indivisible qui nous prive de l'arme du débrayage.
- celle du 20 août 2008 qui impose aux PE la déclaration individuelle préalable à la participation à la grève et une période de négociation avant le dépôt du préavis.
- celle de l'arrêt Omont (1978).

Au-delà des nécessaires luttes défensives, la CGT Educ'action est partie prenante pour discuter et élaborer des revendications avec les organisations avec lesquelles nous pourrions construire des convergences revendicatives, pour améliorer notre Ecole et les conditions de travail des salarié-es de l'Education.

Localement c'est le cas avec d'autres syndicats, toute extension du travail commun avec ces organisations doit d'abord se faire sur les bases revendicatives de luttes.

La finalité de cette démarche est de renforcer l'unité d'action des salariés sur des bases de lutte et un haut niveau de revendication. Cela permet de rapprocher nos organisations pour réduire l'émiettement du syndicalisme. Cela doit se faire par la base.

Le syndicalisme autonome et corporatiste reste un frein à l'appropriation des revendications interprofessionnelles par les personnels de l'Education

Nationale et ne peut constituer une réponse à long terme pour ces salarié-es.

### **Vers le rassemblement du syndicalisme dans l'Education et dans la CGT**

Le rapprochement de ces organisations avec notre confédération est une nécessité qui doit à terme aboutir à une réunification syndicale.

### **Glossaire :**

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles  
 ATSS : agents Administratif Technique et de Santé Sociaux  
 CAPA : Commission Administrative Paritaire Académique  
 CAPN : Commission Administrative Paritaire Nationale  
 CES : Confédération Européenne des Syndicats  
 CEx : Commission Exécutive  
 CIO : Centre d'Information et d'Orientation  
 CSD : Conseil Syndical Départemental  
 DHG : Dotation Horaire Globale  
 DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale  
 EPI : Enseignement Pratique Interdisciplinaire  
 EREA : Établissement Régional d'Enseignement Adapté  
 FERC : Fédération de l'Education de la Recherche et la Culture  
 GRETA : GROupement d'ETAbissements  
 IEN : Inspecteur de l'Education Nationale  
 IPR : Inspecteur Pédagogique Régional  
 Loi NOTRe : (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)  
 PEF : magazine Perspective Education Formation  
 PPCR : Parcours Professionnel, Carrières, Rémunérations  
 RASED : Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté  
 SDEN : Syndicat Départemental de l'Education Nationale  
 SNEIP : Syndicat National de l'Enseignement Initial Privé  
 TRMD : Tableau Récapitulatif des Moyens par Discipline  
 UASEN : Union Académique des Syndicats de l'Education Nationale  
 UL-UD : Union Locale – Union Départementale  
 UNSEN : Union Nationale des Syndicats de l'Education Nationale  
 URSEN : Union Régionale des Syndicats de l'Education Nationale